

# Groupe MGEN rapport d'investissement responsable 2019

**GROUPE  
MGEN**

Réponse à l'article 173-VI de la Loi  
sur la Transition énergétique  
pour la Croissance verte n°2015-992  
du 17 août 2015



GROUPE **vyv**

# Table des matières

- |   |   |
|---|---|
| <b>03/ 1. La politique de Responsabilité sociétale de l'Entreprise (RSE) du groupe MGEN</b>   | <b>08/ 4. Méthodologie d'analyse, résultats et prise en compte des critères ESC dans les processus d'investissement et de gestion</b> |
| <b>04/ 2. Description de la structure des actifs et de la politique de gestion du groupe MGEN (au 31 décembre 2019)</b>   | <b>08/ 4.1 Actifs cotés : 2368 M€, 59 % du total des actifs MGEN</b>  |
| <b>04/ 2.1 Structure des actifs</b>   | <b>08/ 4.1.1 Titres en direct</b>   |
| <b>05/ 2.2 Gouvernance et pilotage des actifs</b>   | <b>10/ 4.1.2 Multigestion</b>   |
| <b>06/ 3. Démarche générale de prise en compte des critères ESC* dans la politique d'investissement</b>   | <b>15/ 4.2 Actifs immobiliers, 1014 M€, 25 % du total des actifs MGEN</b>   |
| <b>06/ 3.1 La Charte de l'investissement responsable du groupe MGEN</b>   | <b>15/ 4.2.1 Immobilier d'exploitation</b>  |
| <b>07/ 3.2 Contribution au respect de l'objectif international de lutte contre le réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique</b> | <b>15/ 4.2.1.1 Critères énergie et climat</b>   |
| <b>07/ 3.3 Modalités d'information des adhérents</b>  | <b>17/ 4.3 Immobilier de rendement</b>  |
|   | <b>18/ 4.4 Titres non cotés 484 M€, 12 % du total des actifs MGEN</b>   |
|   | <b>18/ 4.4.1 Prises de participation</b>  |
|   | <b>18/ 4.4.2 Focus : investissements à forte plus-value sociétale</b>   |
|   | <b>18/ 4.4.3 Focus : investissements à forte plus-value environnementale</b>  |

*\*Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance*

Document réalisé par la direction de la communication du groupe MGEN  
Conception & réalisation : **VAT** - [wearetogether.fr](http://wearetogether.fr)

Mutuelle générale de l'Éducation nationale immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Filia immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, MGEN Action sanitaire et sociale immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité, MGEN Union, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 962, union de mutuelles soumises au Code de la mutualité.

Siège social : 3, square Max-Hymans - 75748 Paris Cedex 15 – Représentant légal : Roland Berthilier

# I. LA POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE MGEN

Avec un objet social et des pratiques qui visent à contribuer au développement humain, la solidarité au cœur même de son modèle économique et la démocratie au centre de ses modes de fonctionnement, le projet MGEN se construit depuis plus de 70 ans sur le principe de responsabilité.

Pour donner de la visibilité au plus grand nombre sur le sens de ce projet, mais aussi pour favoriser en son sein les dynamiques de transformation, d'innovation et ainsi apporter toujours plus à la société, MGEN a mis en œuvre dès 2011 une politique de responsabilité sociétale d'entreprise.

Un travail est en cours pour créer une vraie cohérence entre le plan stratégique *MGEN Demain* publié en 2018 et notre politique de responsabilité sociétale d'entreprise. Nous souhaitons également mieux coordonner notre démarche avec celle du groupe VYV.

En effet, le groupe MGEN a intégré le groupe VYV en 2017. À la création de la direction du développement durable du groupe VYV en septembre 2018, les entités ont conservé leurs équipes en place et poursuivi le déploiement de leurs propres actions et feuilles de route RSE.

Depuis lors, la direction du développement durable anime des collectifs, pensés comme des relais et des leviers pour construire une démarche globale de développement durable au sein des différentes entités, dont le groupe MGEN. En 2019, une politique de développement durable commune au Groupe a été co-construite par la direction du développement durable avec les différents collectifs et communautés : elle vise à contribuer à l'ensemble des 17 objectifs de développement durables (ODD) des Nations Unies et à décrire et mesurer l'empreinte mutualiste du Groupe.

Par conséquent, la revue de notre politique de responsabilité sociétale d'entreprise veillera à coordonner notre démarche avec ces 17 objectifs de développement durables (ODD).

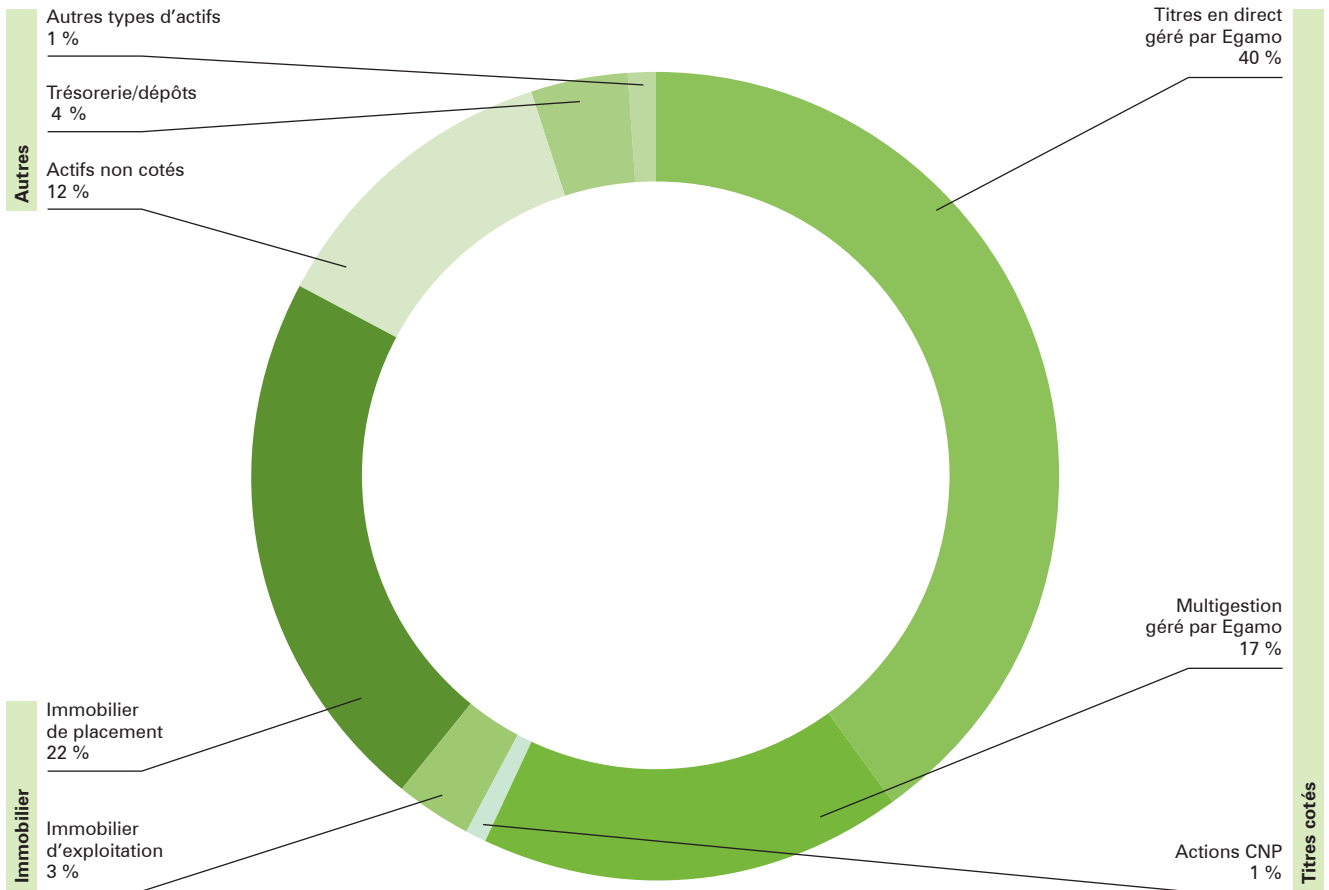
Dans cette optique de resserrer les liens entre politique RSE des entités et du Groupe, MGEN a également contribué à la Déclaration extra-financière du groupe VYV. Ce rapport a permis d'identifier les risques extra-financiers matériels majeurs reconnus résultant de l'activité du groupe VYV. Pour la première fois, des indicateurs de performances communs ont été remontés puis publiés.

## 2. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DES ACTIFS ET DE LA POLITIQUE DE GESTION DU GROUPE MGEN (AU 31 DÉCEMBRE 2019)

### 2.1 Structure des actifs

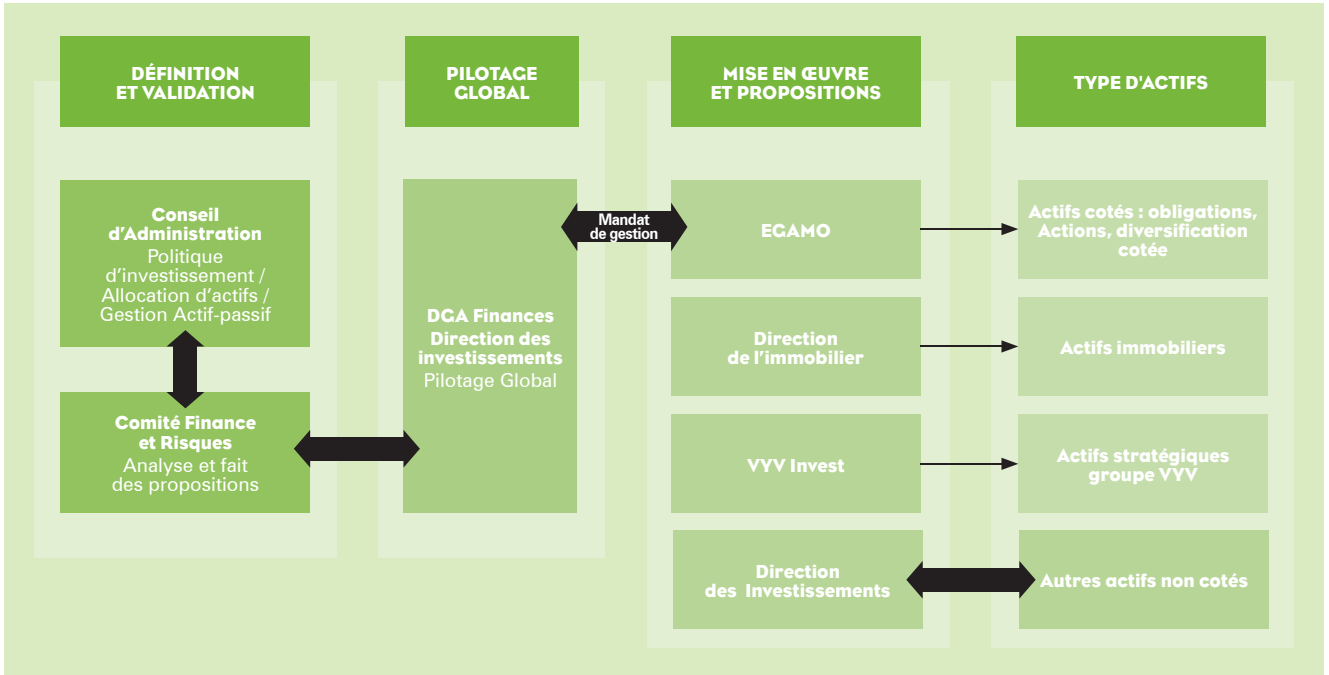
Les actifs du groupe MGEN représentent au 31 décembre 2019 **4 044 M€** (Périmètre : MGEN solo, représentant l'essentiel des actifs du Groupe).

Actifs du groupe MGEN (en valeur de marché et en MEUR)



## 2.2 Gouvernance et pilotage des actifs

Le groupe MGEN a mis en place une organisation et des procédures afin d'identifier et de gérer les risques et les opportunités en matière d'investissement responsable.



Société de gestion, filiale du groupe VYV, Egamo est spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion de fonds dédiés pour le compte des mutuelles et des acteurs institutionnels de l'économie sociale. L'approche de la gestion d'actifs d'Egamo est basée sur des valeurs mutualistes qui se traduisent par des engagements forts notamment en termes de finance responsable. Egamo est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU (PRI) et de la charte CDP.



## 3. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### 3.1 La Charte de l'investissement responsable du groupe MGEN

En janvier 2016, le Conseil d'Administration du groupe MGEN a adopté la Charte de l'Investissement responsable du groupe MGEN.

En cohérence avec sa politique de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), le groupe MGEN s'engage à mettre en œuvre une stratégie d'investissement qui concilie quatre grands enjeux (*voir ci-après*) et se décline en 11 principes.

#### **Investisseur responsable, le groupe MGEN engage sa filiale ECAMO**

À investir exclusivement pour ses obligations dans des entreprises dont l'activité principale est en accord avec ses valeurs et ainsi écarter les secteurs du tabac et des jeux d'argent.

À sélectionner uniquement, pour les obligations d'État, des émetteurs membres de l'OCDE et ainsi exclure les territoires contribuant à la fraude financière.

À intégrer systématiquement une analyse extra-financière dans la sélection de ses émetteurs obligataires et, à caractéristiques financières égales, privilégier les entreprises les mieux notées au sein de leur secteur d'activité. À prendre en compte les critères ESG dans les décisions d'investissement, et surveiller les risques ESG des obligations sélectionnées en direct, afin d'identifier les émetteurs les plus performants en matière ESG et ceux ayant fait l'objet de polémiques. Le groupe MGEN se réserve la possibilité de demander l'exclusion de son portefeuille d'investissement de tout titre d'émetteur contrevenant à ses valeurs.

À sélectionner des sociétés de gestion domiciliées dans les pays de l'OCDE et faisant preuve d'un haut degré de transparence.

À établir une cartographie des engagements d'investisseur responsable des sociétés de gestion qu'elle

sollicite, favoriser, à performance financière équivalente, celles ayant les meilleures pratiques en la matière. Plus globalement, à engager un dialogue avec les sociétés de gestion et les interpeller pour améliorer leurs pratiques ESG. Le groupe MGEN se réserve la possibilité de demander l'exclusion de son portefeuille d'investissement de toute société de gestion contrevenant à ses valeurs.

À communiquer régulièrement au groupe MGEN les actions mises en place pour répondre à ces différents engagements ainsi que les progrès constatés.

#### **Investisseur responsable, le groupe MGEN s'engage**

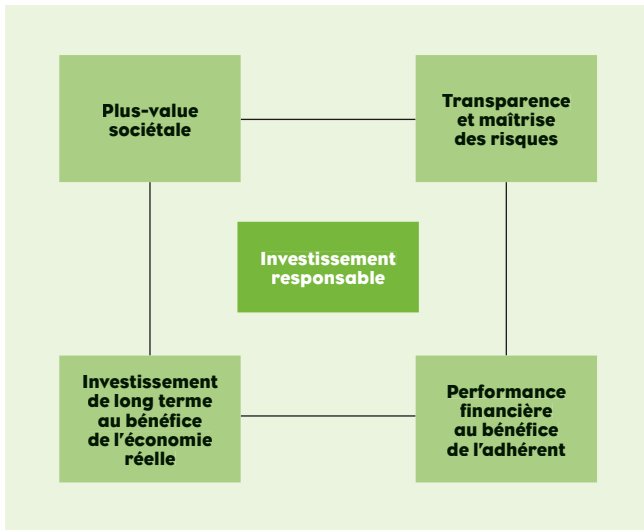
À avoir une démarche responsable pour ses actifs immobiliers, notamment en améliorant leur efficacité énergétique et leur accessibilité aux personnes en situation de handicap.

À évaluer et faire progresser la part de ses investissements en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.

À investir directement au profit de l'économie réelle dans des secteurs à forte plus-value sociétale (investissements dans des actifs contribuant au développement économique et social des territoires : entreprises innovantes du secteur de la santé, établissements sanitaires et médico-sociaux, autres mutuelles et entreprises de l'Économie sociale et solidaire, PME non cotées, fonds de microfinance).

À participer au débat public et à la recherche pour améliorer dans le temps les outils et les pratiques d'investissements responsables.

À communiquer sur les résultats et les progrès de ses engagements d'investisseur responsable via son rapport annuel responsable.



### 3.2 Contribution au respect de l'objectif international de lutte contre le réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique

Dans sa charte de l'investissement responsable, MGEN s'engage à évaluer et faire progresser la part de ses investissements en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de sa politique de RSE, pour progresser dans le sens de cet engagement, le groupe MGEN s'est fixé publiquement deux cibles précises :

- En 2021 : « Diminuer l'empreinte carbone de notre portefeuille d'actifs cotés gérés en direct »
- En 2025 : « - 40 % de consommation d'énergie pour notre patrimoine d'exploitation »

Ces cibles sont cohérentes avec les objectifs internationaux de lutte contre le réchauffement climatique et les objectifs de la transition énergétique et écologique. L'engagement récent de MGEN dans l'intégration des critères climat dans sa politique de gestion ne permet pas à ce stade de déterminer la contribution du Groupe à l'atteinte d'un scénario spécifique de réduction des émissions (type « trajectoire 2 °C »).

### 3.3 Modalités d'information des adhérents

#### Communication grand public

Des informations financières générales (allocation d'actifs du Groupe, principales filiales et participations stratégiques) sont présentées dans le Rapport d'activité responsable du Groupe rendu public chaque année.

Le groupe MGEN rend également disponible publiquement sa Charte de l'investissement responsable et choisit de communiquer sur ses progrès en la matière, au travers du présent rapport d'investissement responsable, rendu accessible sur son site internet.

Le rapport réglementaire sur la solvabilité et la situation financière (*Solvency and Financial Conditions Report en anglais - SFCR*), publié sur le site internet du Groupe, permet une vision plus exhaustive de l'activité de la mutuelle et, notamment, des détails de sa politique d'investissement.

#### Communication vers les administrateurs

Une note complète sur la situation des marchés financiers, l'allocation d'actifs en cours et l'allocation d'actifs proposée pour l'année suivante est transmise et présentée chaque année au Conseil d'Administration lors de l'arrêté des comptes.

Le présent rapport d'investissement responsable est également présenté aux différentes instances du Groupe (comité exécutif, comité des placements et Conseil d'Administration).

## 4. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE, RÉSULTATS ET PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG\* DANS LES PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION

### 4.1 Actifs cotés : 2 368 M€, 59 % du total des actifs MGEN

L'intégralité des actifs cotés en portefeuille (titres en direct et multigestion) fait l'objet d'une analyse ESG par Egamo selon les méthodologies décrites ci-dessous.

Egamo adapte et développe en permanence ses solutions d'analyse ESG grâce notamment aux apports de son Comité Multigestion Investissement Responsable (COMIRE) qui rassemble régulièrement des acteurs experts du monde de l'investissement responsable.

### 4.1.1 Titres en direct

#### 4.1.1.1 Titres en direct : méthodologie d'analyse des critères ESG et « climat »

##### Méthodologie d'analyse ESG

##### *Emetteurs privés*

L'analyse ESG est basée sur un référentiel opposable, reposant sur des standards de portée internationale (ONU, OIT, PNUE, Global Compact, OCDE,...) répartis en six domaines et 38 sous-domaines.

Domaine	Sous domaine
Ressources Humaines	Promotion du dialogue social
	Promotion de la participation des salariés
	Gestion maîtrisée des impacts sociaux des restructurations
	Promotion des choix individuels de carrière et amélioration continue de l'employabilité
	Qualité des systèmes de rémunération
	Amélioration continue des conditions de santé-sécurité
	Respect et aménagement du temps de travail
Comportements sur les marchés	Sécurité du produit
	Information responsable des clients
	Orientation responsable des contrats
	Coopération durable avec les fournisseurs
	Prévention des dumpings environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
	Prévention du dumping social dans la chaîne d'approvisionnement
	Prévention de la corruption
	Prévention des pratiques anti-concurrentielles
Transparence et intégrité des pratiques d'influence	
Gouvernance d'entreprise	Équilibre des pouvoirs et efficacité du CA
	Audit et mécanismes de contrôle
	Garanties des droits et respect des droits des actionnaires minoritaires
	Transparence et intégration des critères de responsabilité sociale dans la rémunération des dirigeants exécutifs

\* Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance



Domaine	Sous domaine
Environnement	Stratégie environnementale
	Prévention et contrôle des risques de pollution accidentelle
	Développement de produits et services « verts »
	Protection de la biodiversité
	Maîtrise des impacts sur l'eau
	Maîtrise des impacts environnementaux liés à la consommation d'énergie
	Maîtrise des émissions atmosphériques
	Gestion des déchets
	Maîtrise des niveaux de pollution locale
	Maîtrise des impacts environnementaux liés au transport
Maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service	
Engagement communautaire	Engagement en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation
	Prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits/services développés par l'entreprise
	Contribution à des causes d'intérêt général
Droits humains	Prévention des atteintes aux droits fondamentaux de la personne et respect de ces droits
	Respect de la liberté syndicale et promotion du droit de négociation collective
	Non-discrimination et promotion de l'égalité des chances et de la diversité
	Élimination des formes de travail proscrites

**La performance ESG des émetteurs privés** est évaluée relativement au secteur de l'émetteur par Vigéo Eiris ou par Egamo (en l'absence de notation Vigéo Eiris et en cas de désaccord entre l'opinion de Vigéo Eiris et d'Egamo). Les six domaines sont équipondérés dans la notation finale.

#### Emetteurs publics

**La performance ESG des émetteurs publics** est analysée par Vigéo Eiris sous 3 domaines (Environnement, Institution et Social), et est comparée en relatif aux pays de l'OCDE. Les trois domaines sont équipondérés dans la notation finale.

Domaine	Sous domaine
Environnement	Participation aux conventions environnementales internationales
	Émissions atmosphériques
	Eau
	Biodiversité
	Occupation du territoire
	Pressions environnementales
Institution	Respect, protection et promotion des droits civiques
	Institutions démocratiques
Social	Protection sociale
	Éducation
	Santé
	Habitat
	Égalité des sexes
	Aide au développement

Les notations sont mises à jour par défaut tous les deux ans pour les émetteurs privés et six mois pour les émetteurs publics, néanmoins une partie des domaines ou la totalité

de la note de l'émetteur peuvent être réévaluées en cas d'alerte ou de controverse sur un émetteur en portefeuille.

**Méthodologie d'analyse « climat »**

Sont comptabilisées pour les émetteurs privés les émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et indirectes (scope 2). Les émissions directes proviennent des outils de production de l'entreprise, comme les usines, les chaudières, les véhicules, etc. Les émissions indirectes proviennent des intermédiaires fournissant un service énergétique à l'entreprise, comme la fourniture d'électricité, de chaleur, etc. Les émissions évitées ainsi que les émissions amont et aval des sociétés (scope 3) ne sont pas prises en compte.

Les données d'émissions utilisées sont communiquées par les émetteurs dans leurs rapports annuels, ou estimées par Vigéo Eiris (sur en moyenne un quart de son périmètre d'analyse Europe) ou Egamo. L'estimation se fait principalement

par la prise en compte des émissions du secteur rapportées au chiffre d'affaires et au nombre de salariés de l'entreprise.

Les émissions de gaz à effet de serre attribuées aux émetteurs publics sont calculées à partir des données de la base EDGAR (*Emissions Database for Global Atmospheric Research*) de la Commission Européenne.

Les résultats de l'analyse sont consolidés dans un ratio d'« intensité carbone pondérée » exprimé en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par an (teqCO<sub>2</sub> / an) rapportées par million d'euro de chiffre d'affaires (teqCO<sub>2</sub> / an / M€), ou par million d'euro de PIB (Produit Intérieur Brut) pour les émetteurs publics. L'intensité carbone pondérée permet de montrer l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone. Elle se calcule de la façon suivante :

$$\sum_n^i \text{Poids de l'émetteur}_i \text{ dans le portefeuille} \times \frac{\text{Emissions GES de l'émetteur}_i}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur}_i}$$

Les émetteurs sont ensuite regroupés en 4 grandes catégories d'intensité.

L'estimation du risque climatique est partiellement capturée dans la notation du domaine Environnement (ENV), selon la méthodologie Vigéo Eiris.

*Périmètre : Mandat MGEN ainsi qu'en transparence, émetteurs privés et publics, hors titres vifs CNP. Tous les fonds de multigestion gérés par EGAMO, de type action et obligation, poids investis en valeur boursière. Les produits dérivés, les liquidités et les OPCVM Monétaires ne sont pas prises en compte dans l'analyse ESG.*

**4.1.1.2 Titres en direct : résultats d'analyse des critères ESG et « climat »**

Répartition des performances ESG

**ESG**

Notation ESG moyenne des émetteurs privés

2016	2017	2018	2019
B	B	B	B

**Système de notation ESG :**

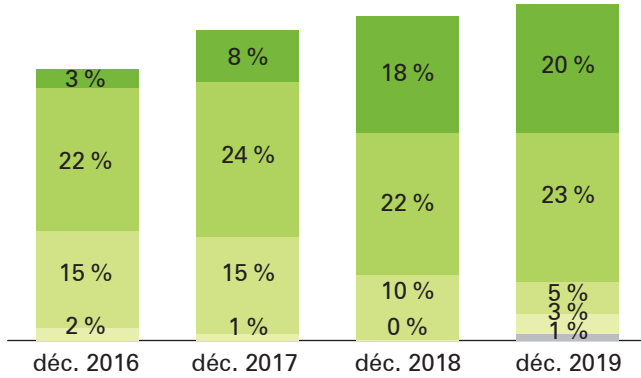
- A émetteur parmi les meilleurs de son secteur
- B émetteur au-dessus de la moyenne de son secteur
- C émetteur dans la moyenne de son secteur
- D émetteur en dessous de la moyenne de son secteur

Notation ESG moyenne des émetteurs publics

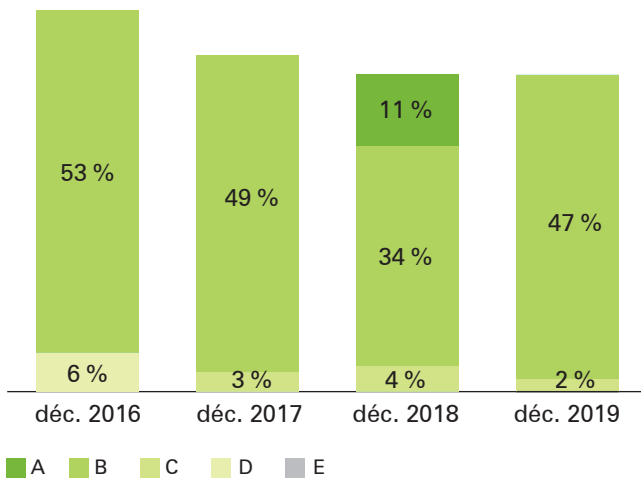
2016	2017	2018	2019
B	B	B	B

Poids en valeur boursière

Émetteurs privés



Émetteurs publics



Commentaire

Globalement, la performance ESG moyenne des émetteurs privés comme des émetteurs publics reste inchangée sur 4 ans (« B »).

Les notations ESG des émetteurs privés ont progressé sur la catégorie A et B, grâce notamment à la hausse des notations de Suez Environnement et Imerys. La dégradation de Shell a rehaussé les notation D à 2.5 %.

Sur les émetteurs publics, la dégradation de l'Etat allemand de A à B a rehaussé le poids de cette catégorie, ainsi que la hausse de l'Espagne de C à B.

En 2019, les émetteurs privés représentent 51,3 % des titres vifs et les émetteurs publics en représente 48,7 %.

Climat

Afin d'obtenir une mesure de la contribution du portefeuille MGEN au changement climatique, pour chaque émetteur en portefeuille est mesuré un ratio d'« intensité carbone ».

L'intensité carbone mesure la quantité de gaz à effet de serre produite par l'activité de l'entreprise/du pays rapportée à son niveau d'activité économique : il existe une relation de proportionnalité entre le niveau d'activité économique et le niveau d'émission. Il existe également des secteurs d'activité par nature plus émissifs que d'autres (secteurs de l'industrie VS ceux des services). La quantité des différents gaz à effet de serre est exprimée par convention avec une unité commune : la tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> : teqCO<sub>2</sub> (le CO<sub>2</sub> étant le gaz à effet de serre le plus contributeur au réchauffement climatique global).

Intensité carbone pondérée du portefeuille des émetteurs privés

2016	2017	2018	2019
254 teqCO <sub>2</sub> /an/ M€ de CA	99 teqCO <sub>2</sub> /an/ M€ de CA	91 teqCO <sub>2</sub> /an/ M€ de CA	110 teqCO <sub>2</sub> /an/ M€ de CA

Intensité carbone pondérée du portefeuille des émetteurs publics

2016	2017	2018	2019
86 teqCO <sub>2</sub> /an/ M€ de CA	78 teqCO <sub>2</sub> /an/ M€ de CA	78 teqCO <sub>2</sub> /an/ M€ de CA	74 teqCO <sub>2</sub> /an/ M€ de CA

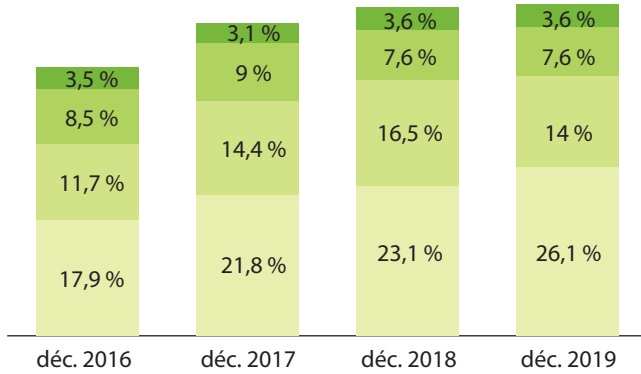
Commentaire

Le bilan carbone se détériore avec une augmentation des émissions de 13.8t. Le secteur Utilities explique principalement cette hausse, en raison de l'acquisition de Fortum et d'un changement de périmètre chez RWE (cession des actifs de transmission et distribution à E.ON).

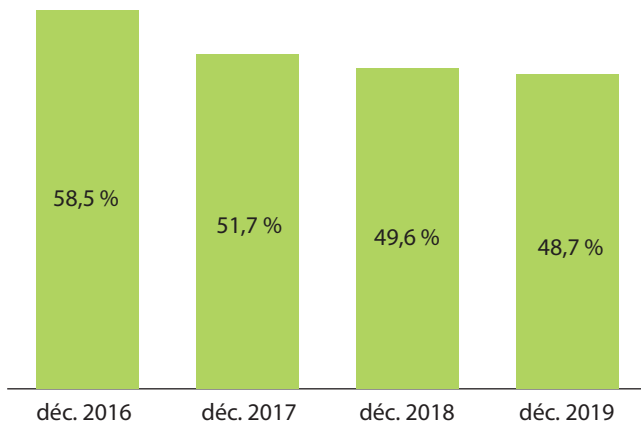
Le poids des green Bonds et Sustainable bonds au 31/12/2019 est de 3,1 %

*Périmètre : émetteurs privés et publics, hors titres vifs CNP, tendance mesurée entre 2016 et 2019, l'intensité carbone moyenne correspond à la moyenne des intensités carbone de chaque émetteur, pondérée par leurs poids dans le portefeuille. Les émetteurs sont regroupés en 4 grandes catégories d'intensité.*

Répartition de l'intensité carbone en poids dans le portefeuille de titres en direct des émetteurs privés (%)



Répartition de l'intensité carbone en poids dans le portefeuille de titres en direct des émetteurs publics (%)



■ Faible ■ Modéré ■ Élevé ■ Intense

Les actifs en portefeuille de la catégorie « modéré/faible » ne contribuant quasiment pas à l'intensité carbone moyenne, la répartition par secteur n'apparaît donc pas sur le graphique.

Catégorisation des émetteurs en fonction de leur intensité carbone

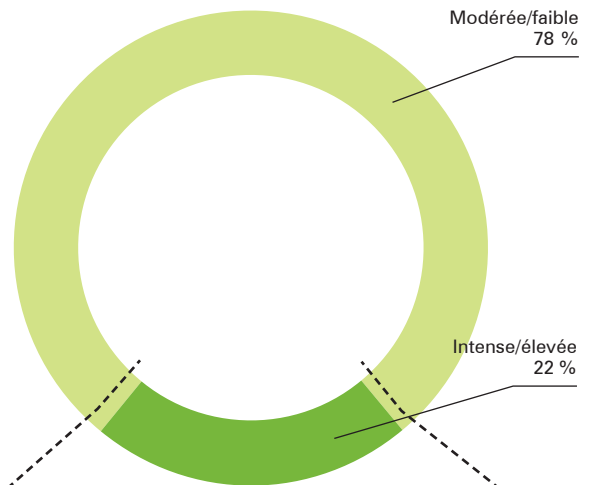
**Faible** : émetteurs produisant des émissions < 10 teqCO<sub>2</sub>/an/M€

**Modéré** : >= 10 et < 100 teqCO<sub>2</sub>/an/M€

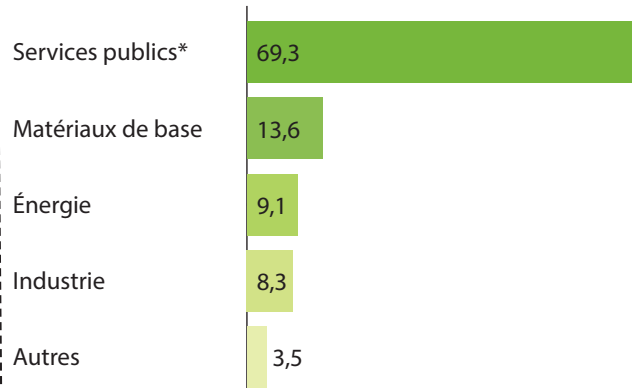
**Élevé** : >= 100 et < 1 000 teqCO<sub>2</sub>/an/M€

**Intense** : >= 1000 teqCO<sub>2</sub>/an/M€

Répartition intensité carbone en poids dans le portefeuille en 2018 des émetteurs privés



Répartition des émissions carbone par secteur économique (tCO<sub>2</sub>/an/M€)



\* Secteur « utilities » représenté principalement par des fournisseurs d'énergie expliquant la contribution à l'intensité.

#### 4.1.1.3 Titres en direct : intégration des résultats de l'analyse des critères ESG / « Climat » dans le processus d'investissement

Ces éléments d'analyse extra-financiers sont pris en compte en même temps que les éléments d'analyse financiers et sont étudiés dans un document unique par le Comité de Risques Emetteurs d'Egamo qui décide des nouvelles demandes d'autorisations pour les titres vifs. Aucune décision d'investissement n'est prise si l'analyse ESG est manquante. Ces critères extra-financiers sont surveillés mensuellement sur toute la durée de vie de l'actif (suivi des alertes et controverses). Des dégradations importantes et brutales de la notation peuvent donner lieu à trois niveaux de réaction : mise sous surveillance, suspension d'investissement et retrait (vente du portefeuille).

Un rapport synthétique sur les actualités et controverses ESG identifiées, mais aussi sur les valeurs les plus et les moins performantes est adressé chaque trimestre à la Direction des investissements MGEN par Egamo.

En 2016 :

- Lafargeholcim : suspension des nouveaux investissements pour soupçon de financement du terrorisme.

En 2017 :

- BMW, Daimler : gel des investissements suite aux suspicions de collusions entre constructeurs allemands sur les prix et les normes techniques des équipements de dépollution.
- Deutsche Bank : levé du gel et abaissement de l'autorisation d'investissement, en raison notamment de la faiblesse des pratiques ESG.
- Renault : gel des investissements d'avril à octobre 2017 suite aux accusations de fraude sur les émissions diesel.

En 2018 :

- BMW, Daimler : la nouvelle controverse sur une étude concernant la nocivité du diesel, qui s'ajoute aux suspicions d'ententes sur les prix et les normes techniques des équipements de dépollution, entraîne la cession de tous les titres de ces émetteurs.
- Bolloré : gel des investissements, dans l'attente des résultats de l'enquête judiciaire pour soupçon de corruption.
- Teva Pharmaceutical : gel des investissements suite aux diverses controverses, qui s'ajoutent aux difficultés financières de la société.

En 2019 :

- Vente des obligations Imerys (8<sup>e</sup> plus gros contributeur aux émissions carbone) et Solvay (10<sup>e</sup> plus gros contributeur aux émissions carbone du portefeuille).
- Cessions de l'obligations Bayer suite à la décision de suspension de l'autorisation en Comité ESG.

Sur la base de ces analyses, Egamo déploie également une politique d'engagement sur les questions ESG et climat. Le dialogue se fait directement avec certains émetteurs (lors de

réunions avec les dirigeants d'entreprises au cours desquelles sont abordées les questions financières et extra-financières) et indirectement (par l'intermédiaire de la société Vigéo-Eiris qui dans son processus de notation s'engage à instaurer un dialogue avec les émetteurs et à les inciter à progresser en matière ESG).

Politique en matière de Green Bonds : Le portefeuille a été renforcé en green bonds tout au long de l'année avec les achats de titres Apple, BNP, E.ON et Leaseplan.

#### 4.1.1.4 Titres en direct : cas particulier, actions CNP

Outre les titres vifs dont la gestion est déléguée à Egamo par mandat, MGEN détient en direct des actions CNP (63 M€ au 31/12/2019). Les critères ESG et « climat » sont suivis avec des méthodologies identiques à celles utilisées pour les autres titres vifs.

Note ESG	Intensité carbone
A : émetteur au-dessus de la moyenne de son secteur	Faible : émetteurs produisant des émissions < 10 teqCO <sub>2</sub> /an/M€

#### 4.1.2 Multigestion

##### 4.1.2.1 Multigestion : méthodologie d'analyse des critères ESG et « climat »

Les pratiques ESG des sociétés de gestion sont analysées au travers d'un questionnaire propriétaire de 23 questions élaboré par EGAMO et Vigéo-Eiris. Ce questionnaire est rempli par toutes les sociétés de gestion et complète les « due diligence » financières opérées dans le cadre de la sélection de fond. Il est renvoyé et doit être complété annuellement par les sociétés de gestion.

Il s'articule autour de six domaines contextualisés et pondérés en fonction des risques pour la gestion d'actifs dans la note finale :

Domaine	Exemple de questions du domaine
Loyauté des pratiques (LOY)	L'entreprise est-elle signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) de l'ONU ?
Qualité de la relation client (QUA)	L'entreprise a-t-elle mis en place une démarche de qualité de service ?
Relations et conditions de travail (RH)	Quel est le turnover moyen de votre entreprise sur les deux dernières années ?
Droits de l'homme (DH)	Votre entreprise a-t-elle mis en place des mesures pour lutter contre toutes les formes de discrimination, que ce soit sur le lieu de travail ou au moment du recrutement ?
Environnement (ENV)	L'entreprise a-t-elle mis en place une démarche environnementale pour réduire les impacts directs liés à son activité ?
Gouvernance d'entreprise (GOUV).	Existe-t-il des règles concernant le cumul des mandats des administrateurs ?

La note ESG finale des sociétés de gestion est comprise entre 0 et 100.

Les réponses fermées au questionnaire permettent aux sociétés de gestion d'obtenir automatiquement une première évaluation. Cette évaluation est corrigée dans un second temps après étude des réponses détaillées et éléments de preuve transmis par les sociétés de gestion au Comité Risque Multigestion et aux équipes de multigestion d'EGAMO.

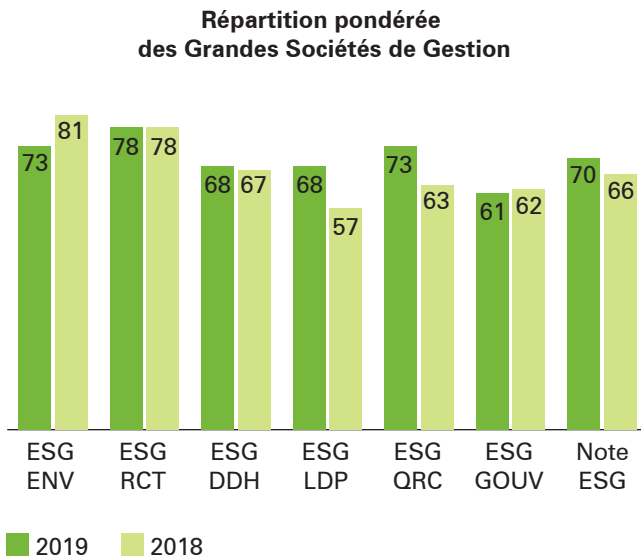
Le questionnaire est différencié (nombre et type de question) en fonction de la taille des sociétés de gestion :

- petites sociétés de gestion : moins de 50 salariés si la SDG n'est pas filiale d'un Groupe
- grandes sociétés de gestion : plus de 50 salariés ou filiale d'un Groupe

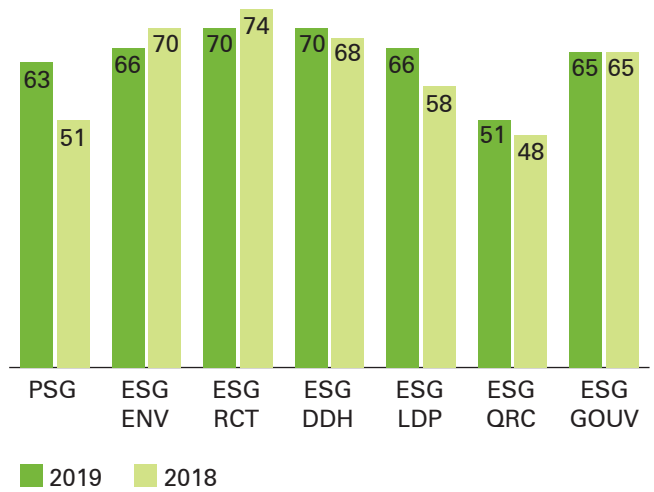
Le critère « climat » et l'estimation du risque climatique pour les actifs du fond ne sont pour l'instant pas évalués au travers du questionnaire.

#### 4.1.2.2 Multigestion : résultat d'analyse des critères ESG et « climat »

Note ESG moyenne des sociétés de gestion :



#### Répartition pondérée des Petites Sociétés de Gestion



#### Commentaire

Les Grandes Sociétés de Gestion ont plus de 50 salariés où il s'agit de filiale d'un Groupe. Les Petites Sociétés de Gestion ont moins de 50 salariés si la SDG n'est pas filiale d'un Groupe. La note des SDG est comprise entre 0 et 100.

Globalement, la note ESG moyenne des SDG augmente passant de 65,7 en 2018 à 66,8 en 2019. Les Grandes Sociétés de Gestion représentent 67 % des SDG en 2018 et les Petites Sociétés de Gestion représentent 33 % des SDG.

*Périmètre : tous les fonds présents dans le mandat MGEN en niveau un ainsi qu'en transparence tous les fonds de multigestion gérés par EGAMO. Positions en portefeuille de type fonds, poids investis en valeur boursière. Les produits dérivés et les liquidités ne sont pas pris en compte dans l'analyse ESG.*

#### 4.1.2.3 Multigestion : intégration des résultats de l'analyse des critères ESG / « Climat » dans le processus d'investissement

Aucune décision d'investissement en multigestion n'est prise sans analyse préalable des pratiques ESG de la société de gestion.

Le questionnaire ne vise pas à censurer les sociétés les moins performantes mais à servir de base de dialogue : Egamo peut souligner les manques et formuler au cas par cas des souhaits d'amélioration en prenant en considération le contexte et les moyens disponibles de la société de gestion.

## 4.2 Actifs immobiliers, 1 014 M€, 25 % du total des actifs MGEN

### 4.2.1 Immobilier d'exploitation

MGEN identifie pour son patrimoine immobilier d'exploitation trois dimensions ESG : l'efficacité énergétique, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et le confort. Elle intègre depuis 2014 ces dimensions dans son analyse, et dans sa gestion en phase de conception, de construction ou d'acquisition, d'entretien et d'exploitation. Le critère « climat » est pris en compte indirectement via celui de l'efficacité énergétique (la consommation d'énergie du bâtiment représentant l'essentiel de son impact climatique en phase d'exploitation).

#### 4.2.1.1 Critères énergie et climat

Le groupe MGEN est depuis 2014 signataire de la « Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés ». Lancée en octobre 2013, avec le soutien des Ministres de l'Écologie et du Logement, cette charte traduit la volonté des acteurs de s'engager dans un mouvement coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire, en anticipation d'obligations de rénovation. En 2017 MGEN a réaffirmé son engagement dans cette démarche volontaire et y apporte sa contribution en participant activement en qualité d'opérateur du monde de la santé aux Groupes de travail mis en place.

L'ensemble des sites les plus importants du patrimoine d'exploitation (siège national, centre informatique, établissements centres de traitement et centres d'appels) font l'objet d'un suivi régulier de leurs consommations énergétiques (relevé de factures ou comptage centralisé en temps réel), et des mesures correctives sont apportées si des dérives sont constatées lors de l'exploitation.

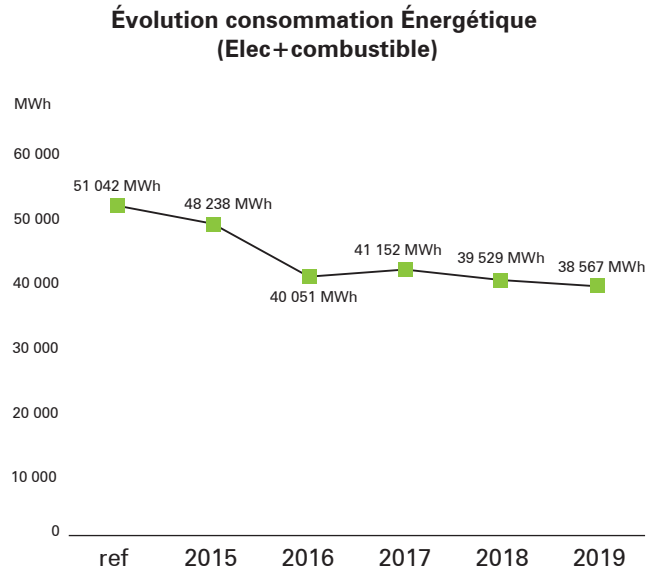
Entre 2012 et 2015, en conformité avec ses obligations réglementaires, l'ensemble du patrimoine d'exploitation MGEN a fait l'objet d'audits énergétiques qui ont permis de formuler un schéma directeur énergétique détaillé visant à atteindre les objectifs suivants en 2025 :

- diminuer la consommation énergétique du parc de 40 % ;
- s'affranchir du fioul comme source d'énergie ;
- améliorer le confort des occupants.

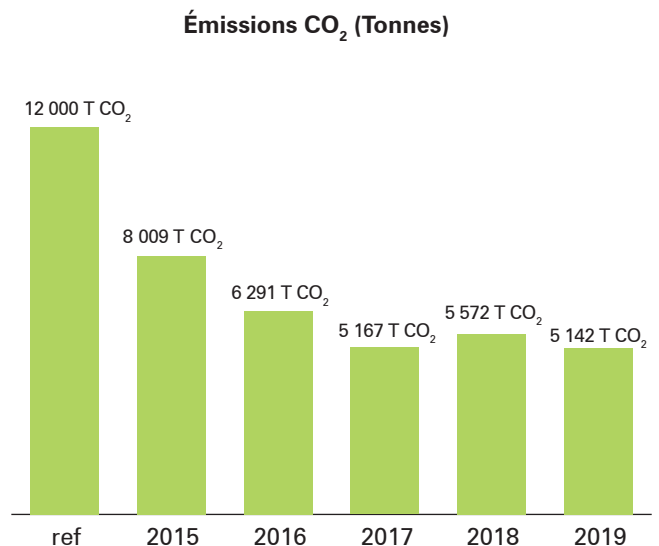
La MGEN a été la première Mutuelle à s'engager dans cette démarche vertueuse d'économies d'énergie par anticipation de la future réglementation dont l'objectif initial de - 40 % en 2020 a été corrigé et fixé à échéance 2030. Cela confirme bien l'engagement responsable de la MGEN et sa vision d'entreprise durable.

Malgré les contraintes budgétaires, la Direction de l'immobilier poursuit, non sans difficultés, ce programme ambitieux d'amélioration énergétique des bâtiments en combinant des actions de travaux et d'optimisation de l'exploitation afin de mobiliser le moins de budget possible tout en maintenant le cap sur l'objectif poursuivi.

### Consommations Énergétiques des Établissements MASS/CS à Fin 2019



### Émissions CO<sub>2</sub> (Tonnes) des Établissements MASS/CS à Fin 2019



Plus largement, tous les projets de rénovations lourdes ou de construction sont étudiés avec l'objectif d'obtentions de certifications ou de labels environnementaux. Pour preuve, le nouveau site de l'IMR livré en 2 phases (février 2019 et mars 2020) a fait l'objet d'une certification HQE (Haute Qualité Environnementale).

Conforme à ses engagements, et dans la continuité de ses objectifs en matière environnementale, la MGEN a particulièrement mis l'accent sur les cibles d'éco-gestion. Le critère gestion de l'énergie des nouveaux bâtiments de l'IMR a ainsi été jugé « Très Performant » par l'organisme certificateur.

	Surface immobilière	Consommation énergétique annuelle à fin 2019	Émissions de gaz à effet de serre (liées à l'utilisation d'énergie uniquement)	Exemples de travaux et d'actions significatives d'efficacité énergétique réalisés à fin 2019
<b>Établissements sanitaires Et médico-sociaux</b>	200 000 m <sup>2</sup>	38,6 GWh/an	5 142 teqCO <sub>2</sub>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration énergétique des sites suivants : la Ménaudière, la Chimotaie, Arbizon, Hyères, Saint-Cyr-sur-Mer, Trois-Epis</li> <li>Mise en place de contrats d'efficacité énergétique avec intéressement</li> <li>Déploiement d'un outil de suivi et de supervision du comptage des énergies</li> <li>Politique de travaux de rénovation basée sur l'approche du coût global permettant d'optimiser la consommation à long terme et anticiper l'obsolescence des équipements énergivores</li> <li>Audits énergétiques complétés par des simulations thermodynamiques</li> <li>Intégration de capteurs spécifiques au suivi de la qualité d'air à compter de septembre 2020 dans tous les établissements sous contrat cadre de maintenance</li> <li>Chaufferies connectés (22 sur 32): Raccordement des chaufferies à un centre de supervision à distance pour optimiser le rendement des installations et garantir une exploitation durable. Toute chaufferie rénovée bénéficie de cette technologie avec objectif de piloter 100 % des sites à distance d'ici 2022.</li> </ul>
<b>Centres de Service</b>	Centres de traitement et centres d'appels : 40 000 m <sup>2</sup>	5,9 GWh/an	730 teqCO <sub>2</sub>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un comptage énergétique centralisé pour les 15 centres de gestion et d'appels</li> <li>Le fioul a été éradiqué sur l'ensemble des sites</li> <li>Une chaudière biomasse a été installée sur le centre de traitement à la Verrière, les économies constatées à l'issue de cette opération sont de -45 % en KWh et de -54 % en CO<sub>2</sub>.</li> <li>Travaux de mise en place d'éclairage LED</li> </ul>
	Sections départementales et espaces mutuels : 90 000 m <sup>2</sup>	9 GWh/an	1 670 teqCO <sub>2</sub>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 sections (Moulins, ST Briec, Lucé, Tarbes, Albi, Limoges) ont fait l'objet de travaux d'amélioration énergétique ayant conduit après travaux à des réductions de consommation comprises entre - 34 % et - 79 %.</li> <li>La section départementale de Limoges a fait l'objet du label BBC (Bâtiment Basse Consommation)</li> </ul>

#### 4.2.1.2 Critère accessibilité

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap constitue une exigence réglementaire pour de nombreux bâtiments du patrimoine d'exploitation MGEN recevant du public (réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public- décret du 11 février 2005).

Le Groupe met en œuvre un programme de travaux afin de faire entrer l'ensemble de son parc en conformité avec cette exigence selon les agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP) déposés en septembre 2015 auprès de la Préfecture de Paris pour les entités MASS ; CS et MGEN.

À fin 2019, 162 registres d'accessibilité ont été déployés dans tous les ERP du groupe MGEN afin de répondre à une nouvelle exigence réglementaire. Ces registres sont de véritables outils de communication entre l'ERP et sa « clientèle », afin de promouvoir les dispositifs mis en place pour faciliter ainsi l'accueil de tous les publics et de démontrer l'attention portée à chacun.

Au fur et à mesure des réaménagements ou d'opérations de relogements, de son parc de sections départementales et d'espaces mutuels, conformément à sa charte d'aménagement, MGEN dépasse les critères réglementaires et choisit d'adapter également ses espaces d'accueil dans un souci de meilleure accessibilité de ses publics et collaborateurs (bande de guidage au sol vers les espaces d'informations des personnes déficientes visuelles, position clairement identifiée pour fauteuil au sein de l'espace attente, box spécifique avec système d'accueil équipé de boucle magnétique afin de permettre l'échange avec les personnes malentendantes, bornes RFID pour permettre un repérage spatial aux personnes déficientes visuelles, etc.). À ce jour, près de 95 % (126 sur 133) des sites sont traités, la totalité le sera fin 2020 sur la base du programme de relogement et de réaménagement.

S'agissant des sites complexes du parc des établissements sanitaires et médicaux sociaux, les travaux de mise en conformité se poursuivent. Le respect de la planification initiale



proposé par la DI a été rendu difficile du fait d'une part des contraintes budgétaires qui se sont imposées aux établissements et d'autre part des arbitrages attendus sur l'évolution de certains sites. La Préfecture a été informée lors de la récente mise à jour de l'ADAP du reste à faire (50 %) et de nos difficultés sur le plan opérationnel à répondre à l'objectif de fin 2021.

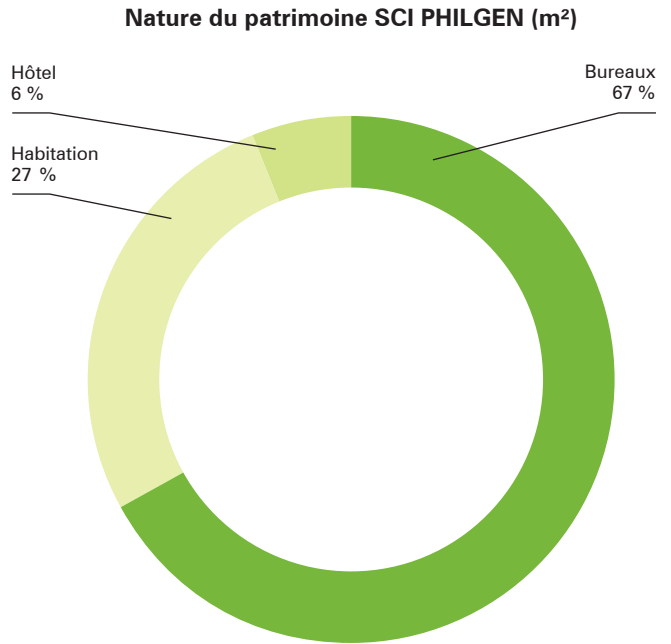
**4.2.1.3 Critère confort**

MGEN intègre aussi dans les différentes dimensions de gestion de son parc d'exploitation le critère de confort d'utilisation pour ses collaborateurs, ses résidents et patients (confort thermique, confort acoustique, aménagement des espaces, qualité de l'air intérieur, espace, éclairage, etc.).

**4.3 Immobilier de rendement**

La SCI PHILGEN et la SCI MGET dont MGEN détient 100 % des parts sociales sont propriétaires de 130 827 m<sup>2</sup> de patrimoine immobilier. La gestion et l'administration de ces actifs, ainsi que la conformité aux différentes exigences réglementaires ayant trait à des thématiques ESG (accessibilité, diagnostic de performance énergétique, etc.) est assurée par GAIA (Gestion et Administration Immobilières Associées des Organisations d'Education Nationale), SA. Si dans l'ensemble la politique de gestion mise en œuvre n'intègre aujourd'hui pas formellement d'analyse de critères ESG et climat, elle est néanmoins attentive notamment dans ses plans pluriannuels de travaux et ses décisions d'investissement à prendre en compte les critères d'efficacité énergétique, d'accessibilité et de confort (utilisation de produits

à faible impact carbone ou classé A+, radiateurs et chauffeaux « intelligents, passage en éclairage LED des parties communes, renforcement de l'isolation thermique dès possible, dématérialisation des DOE..). Certains sites du patrimoine de rendement utilisés pour certaines activités du groupe MGEN s'inscrivent ainsi depuis 2012 dans une dynamique identique à celle mise en place pour le patrimoine d'exploitation.



	Surface immobilière	Consommation énergétique annuelle (ordre de grandeur)	Emissions de gaz à effet de serre (liées à l'utilisation d'énergie uniquement)	Exemples de travaux d'efficacité énergétique réalisés en 2016-2017
<b>Siège national MGEN Union</b>	27 750 m <sup>2</sup>	4,6 GWh/an (électricité uniquement)	625 teqCO <sub>2</sub>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement des éclairages néons par des LEDs dans les circulations et bureaux</li> <li>Objectif d'obtenir en 2020 la certification « WELL Building Standard » pour le siège National. Ce label atteste que le bâtiment et ses équipements favorisent le bien-être et la santé des occupants</li> </ul>
<b>Centre d'exploitation Informatique MGEN Tech</b>	27 800 m <sup>2</sup>	6.9 GWh/an	593 teqCO <sub>2</sub>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de la virtualisation et réactualisation des serveurs</li> <li>Mise en place d'équipements informatiques moins énergivores</li> <li>Renouvellement des Centrales de Traitement d'Air (passage en double-flux - freecooling)</li> <li>Passage de l'éclairage des couloirs du bâtiment en technologie LEDs</li> </ul>

GAIA formalisera pour la période 2020/2021 :

- une approche récurrente de mesure de consommations d'énergie des différents bâtiments sous gestion ;
- la mise en place d'annexes environnementales reposant sur des audits énergétiques détaillés pour les locations de plus de 2000 m<sup>2</sup>. Ces annexes serviront de base d'actions impliquant plus directement les locataires ;
- la mise en place d'une politique environnementale globale déclinée d'un programme de travaux intégrant formellement le critère de l'efficacité énergétique, et faisant appel à des fournisseurs et produits mieux-disant d'un point de vue environnemental.

Par ailleurs, 2 projets d'investissements majeurs sont en cours de développement sur 2 immeubles symboliques du parc de rapport de la MGEN que sont la Tour Montparnasse et l'immeuble du square Max Hymans (projet Chrysalide) et qui représentent 62 % des surfaces de ce parc.

Ces 2 projets vont permettre à ces 2 actifs d'atteindre des niveaux de performance très élevés pour les 3 dimensions RSE rappelées précédemment et participeront à moyen terme à rendre le patrimoine de rapport respectueux des enjeux environnementaux.

#### **4.4 Titres non cotés 484 M€, 12 % du total des actifs MGEN**

##### **4.4.1 Prises de participation**

MGEN n'intègre pas formellement d'analyse de critères ESG et climat dans sa politique de prises de participations. Néanmoins cette dernière vise des investissements :

- qui servent toujours mieux ses assurés et adhérents, leurs besoins, et leur propose de nouveaux services qui préservent leur capital santé, leur bien-être et leur pouvoir d'achat ;
- dans des secteurs en lien direct avec les métiers MGEN et qui répondent à d'importants besoins sociétaux (protection sociale, offre de soin) ;
- dans des structures qui partagent ses valeurs (mutualistes, économie sociale et solidaire) ;
- dans des structures innovantes et ancrées dans l'économie sociale et solidaire.

Ces objectifs rejoignent de manière intrinsèque les enjeux de l'investissement responsable.

##### **4.4.2 Focus : investissements à forte plus-value sociétale**

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, MGEN diversifie ses actifs en investissant ponctuellement dans des actifs à forte plus-value sociétale. Au fil des années le portefeuille de fonds de capital investissement et de fonds de dettes privées s'est étoffé. Ces investissements cherchent pour la plupart à soutenir au niveau local les entreprises ou à avoir un impact social forte auprès des populations.

Les investissements, réalisés au fur des années et présents dans le portefeuille au 31/12/2019, présentent tous une plus-value sociétale importante.

- Le groupe MGEN est investisseur dans le fonds de micro-finance géré par BlueOrchard : ce fonds soutient, sur quatre continents, des projets à fort impact social proches des valeurs mutualistes du Groupe.
- MGEN est investi à hauteur de 15 millions d'euros dans le fonds « Prêtons Ensemble ». Ce véhicule dédié aux prêts en ligne (crowdlending) vise à financer au moins 20.000 prêts dans plusieurs pays européens, en privilégiant peu à peu les PME et TPE françaises qui devront représenter 90 % de son exposition.

- Cet investissement vient compléter le portefeuille de fonds de dettes privées de la MGEN. Fonds qui permettent de financer des acteurs de taille plus réduite sur tout le territoire.
- MGEN est également porteur de l'obligation SDG Everyone 15 ans : cette émission a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre les Nations Unies, la Banque Mondiale, Vigéo Eiris et BNP Paribas sur les objectifs de Développement Durable. Tous les investissements dans TERA NEVA 2 serviront à financer les projets de l'IBRD. L'IRBD est la Banque Internationale pour la reconstruction et le Développement. (World Bank, notée AAA).

- Au niveau de sa poche de capital investissement, les fonds investis ont pour mission de financer les PME et ETI et de les accompagner dans leur croissance, et donc de créer des emplois. Deux exemples d'investissements présents dans le portefeuille montrent la volonté de MGEN d'investir de façon responsable :

- Un investissement dans un fonds de capital investissement en sciences de la vie. Ce fonds souhaite accompagner les entreprises dans leur développement dans le secteur des sciences de la vie, via des investissements dans des projets à visée thérapeutique. C'est un fonds entrepreneurial dont les objectifs sont de maîtriser les ressources, d'aligner les intérêts entrepreneurs – investisseurs. La zone d'investissement privilégiée par La Financière Arbevel dans ce fonds est le financement d'une entreprise au moment :
  - des essais de sécurité sur patients ;
  - des essais d'efficacité sur patients ;
  - enregistrements et lancement de produits.
- Un investissement dans un fonds de capital risque d'amorçage multi secteurs : pour la gestion de ce fonds, la société de gestion (Elaia) a noué un partenariat exclusif avec l'université Paris Sciences et Lettes (PSL) qui regroupe les centres de recherche universitaires sur Paris. L'objectif de MGEN dans le cadre de son investissement est d'accompagner les chercheurs pour la création de leur start-up.

##### **4.4.3 Focus : investissements à forte plus-value environnementale**

Des investissements sont également réalisés dans le secteur des infrastructures et plus spécifiquement de la transition énergétique, ainsi, MGEN est investi dans le fonds Eiffel Energy Transition. L'objectif du fonds est de fournir un financement à court terme aux projets / développeurs de centrales d'énergie renouvelable (énergie solaire, éolienne, biomasse) ou aux projets / développeurs d'efficacité énergétique en général jusqu'à l'établissement d'un financement bancaire à long terme.

Ce fonds a un impact d'accélération forte pour la filière, il a permis de financer des projets innovants dans le domaine de l'efficacité énergétique.

MGEN est également investi en capital dans des fonds actions d'infrastructure plus généralistes qui participent entre autres aux développements des infrastructures énergétiques : ex. Infravia.



GRUPE **vyv**

**MGEN.FR**  
**RAPPORTANNUELMGEN.FR**